
LE DEVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. COMMENT EST NEE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

II. UNE DEFINITION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

III. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

IV. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE APPROCHE DECLOISONNEE POUR UNE CROISSANCE SOBRE ET EQUILIBREE QUI NE LAISSE PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

V. DES ACTIONS POUR MIEUX GERER LA TRANSITION VERS UNE SOCIETE POST- CARBONE, DEVELOPPER UN NOUVEAU MODE DE CROISSANCE OU ENCORE ARTICULER DES TEMPORALITES A PRIORI NON CONVERGENTES...

VI. LE COMPORTEMENT DU CHRETIEN ENVERS L'ENVIRONNEMENT : ASPECTS PRATIQUES

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le terme de "développement durable" est très souvent utilisé ; c'est même un terme à la mode que l'on trouve de-ci, de-là, dans des publicités, des journaux, des textes officiels, des discours politiques. Mais malheureusement, il fait parfois (souvent !) l'objet d'une confusion simpliste : le développement durable serait, en somme, un développement qui préserverait l'environnement. C'est plus complexe que cela.

COMMENT EST NEE LA NOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?

En 1971, le **Club de Rome** lance un vrai pavé dans la marre en publiant **Halte à la croissance**. Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale créée en 1968, prône la croissance zéro. En clair, le développement économique est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme.



C'est dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie que se tient la **Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, à Stockholm, en 1972**. Conférence qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable, baptisé à l'époque **éco-développement**. Des personnalités comme Maurice Strong, organisateur de la Conférence, puis le professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Mais plus le temps passe, plus la société civile prend conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels. Ainsi, au cours des années 1980, le grand public découvre les pluies acides, le trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre, la déforestation et la catastrophe de Tchernobyl !

Dès 1980, l'**UICN** parle pour la première fois de **Sustainable Development (traduit à l'époque par développement soutenable)**. Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'à sa reprise dans le **rapport de Gro Harlem Brundtland**, Notre Avenir à tous, publié en 1987. À l'époque Premier ministre en Norvège et présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, madame Brundtland s'attacha à définir ce concept de Sustainable Development par "un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Depuis cette date, le concept de développement durable a été adopté dans le monde entier.

UNE DEFINITION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

20 juillet 1969 : l'homme se pose sur la lune et prend conscience que la planète bleue est une minuscule oasis fragile, perdu dans l'immensité de l'univers. À l'époque, seulement 3,5 milliards d'être humains vivaient sur la Terre. Aujourd'hui, nous sommes 6,2 milliards... une augmentation de 79 % en seulement 33 ans !



Et si l'on en croit les données démographiques, il y a de fortes chances pour que la Terre soit peuplée de 10 milliards d'êtres humains avant le milieu du siècle.

Quatre milliards de bouches supplémentaires à nourrir, dont la plupart se trouveront sans doute dans les mégalo-poles du Tiers-Monde. Quatre milliards d'hommes qu'il faudra loger, chauffer, éclairer alors que 800 millions de personnes souffrent toujours de faim à l'heure actuelle, qu'un milliard et demi n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards ne sont pas raccordés aux réseaux d'électricité !

Or, en 2050, si chaque habitant des pays en développement consomment autant d'énergie qu'un Japonais en 1973, la consommation mondiale d'énergie sera multipliée par quatre !

Certes, en l'espace de seulement un demi-siècle, le niveau de vie d'une partie de l'humanité a plus évolué que pendant deux millénaires. Mais en contrepartie, les catastrophes industrielles n'ont cessé de se multiplier : Tchernobyl, Seveso, Bhopal, Exxon Valdez pour ne citer que les plus graves. Sans oublier les dégâts écologiques inquiétants : pollution de l'air et de l'eau, disparitions des espèces animales et végétales, déforestation massive, désertification...

D'où ces questions fondamentales : **Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Comment donner un minimum de richesses à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants encore démunies à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?**

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : " *un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ".

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social. **À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.**

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la **conférence de Rio**, la plupart des Etats se sont engagés à élaborer une **stratégie nationale de développement durable**. Sa mise en œuvre sera complexe car elle devra faire face aux enjeux du développement durable. Ces enjeux seront aussi ceux qui pèseront sur la réussite du **sommet de Johannesburg**, dont l'issue est nécessairement fragile. Car le développement durable impose des changements structurels en profondeur.

- **Il faut rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques.** Comment ? En intégrant des obligations de respect de l'environnement et des normes sociales dans le mécanisme des marchés financiers. Et en substituant aux spéculations boursières rapides des projets économiques viables et équitables à long terme. Remettre l'homme au cœur de l'économie est une priorité.
- **Il faut instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales.** Les décisions politiques sont encore trop souvent calculées à court terme, pour répondre à des intérêts économiques particuliers sans tenir compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population.
- **L'Etat n'est pas le seul responsable du développement durable.** Il faut une implication de tous les groupes socio-économiques. La réalisation effective des objectifs du développement durable, ne peut aboutir que si l'ensemble des acteurs de la société agit en commun : les entreprises privées, publiques, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens.

- **Il faut rééquilibrer les forces économiques entre les pays du Sud et du Nord.** Les pays en voie de développement sont trop endettés et freinés dans leurs échanges commerciaux pour consacrer l'énergie et les moyens suffisants à l'éducation, la santé et la protection de l'environnement. Il faut annuler la dette extérieure publique du Tiers-Monde, appliquer une taxe de type Tobin en affectant les recettes à des projets de développement durable, et enfin abandonner les politiques d'ajustement structurels.
- Pour mettre en œuvre toutes les conventions et les accords multilatéraux sur l'environnement, **il faut créer une institution internationale chargée de faire respecter les obligations souscrites par les Etats.** À l'instar de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui gère les échanges commerciaux, il faudrait une **Organisation Mondiale de l'Environnement** pour gérer les problèmes écologiques.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE APPROCHE DECLOISONNEE POUR UNE CROISSANCE SOBRE ET EQUILIBREE QUI NE LAISSE PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

Le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la perte de biodiversité, l'utilisation des sols... Autant de défis qui nous amènent à repenser notre économie et notre croissance en faveur d'une société plus "sobre" !

Si le développement durable s'impose aujourd'hui comme une nécessité, il est également une formidable opportunité pour reconstruire notre économie et notre société. Auparavant, essentiellement abordée à travers leur volet environnemental, les démarches de développement durable s'appuient désormais pleinement sur leur pilier social. En effet, la survenue de crises financières et économiques a souligné la nécessité d'un nouveau mode de développement. Associer la population en instaurant de nouveaux



modes de gouvernance, notamment via la concertation et la consultation, est un élément déterminant de cette stratégie.

Faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés

Le ministère joue un rôle d'impulsion, d'animation, de valorisation et d'encouragement de toutes les parties prenantes impliquées dans les démarches de développement durable.



Que ce soit en termes de recherche et d'innovation, d'observation, d'études, de prospective et de coordination, il met ses compétences, complétées par des fonctions stratégiques, au service d'un développement plus durable :

- trouver des solutions innovantes pour atteindre nos objectifs et réunir leurs conditions de développement et d'applications ;
- fournir les informations et les statiques nécessaires aux démarches de développement durable et proposer des indicateurs de suivi ;
- développer les études économiques et les outils d'évaluation a priori et a posteriori nécessaires aux politiques de développement durable ;
- développer les outils qui permettront aux acteurs de déployer leur démarches de développement durable (réglementation, engagements volontaires, opérations de communication et d'information) ;
- mieux cerner les modèles futurs qui permettront de progresser vers le développement durable à long terme (2040/2050).

DES ACTIONS POUR MIEUX GERER LA TRANSITION VERS UNE SOCIETE POST-CARBONE, DEVELOPPER UN NOUVEAU MODE DE CROISSANCE OU ENCORE ARTICULER DES TEMPORALITES A PRIORI NON CONVERGENTES...

Concilier une économie dynamique, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement, dans un monde plus sûr, respectant la diversité culturelle... La diversité des objectifs du développement durable implique la conduite de nombreuses politiques et actions menées par l'Etat et par la société civile, pour aujourd'hui et demain. Les consultations pilotées en 2009 par le ministère sur la contribution climat énergie ou encore sur les filières « vertes » en sont des exemples concrets. Les actions détaillées ci-dessous sont autant d'illustrations de la nécessaire transversalité des démarches de développement durable.

- [La Stratégie nationale de développement durable \(SNDD\)](#)

La SNDD 2010-2013 intègre les conclusions et engagements du Grenelle Environnement en les complétant notamment sur leurs dimensions économiques et sociales en cohérence avec la stratégie européenne du développement durable. Elle est organisée en neuf défis clés.

- [Une croissance plus durable et de nouveaux modes de production et de consommation](#)

Le développement durable est un mode de croissance associant compétitivité, emploi et environnement. Il nous amène à penser autrement nos manières de mesurer, de produire et de consommer nos richesses. Pour cela, il faut faire évoluer nos modes de vie et nos comportements au profit d'une croissance et d'une consommation plus durables.

- [La Ville durable](#)

Urbanisme, logement, énergie, transports... La diversité des aspects du développement des zones urbaines s'intègre naturellement à la transversalité et au multi-thématisme propres aux démarches de développement durable, notamment avec le Plan "Ville durable".

- [Une nouvelle gouvernance](#)

Concertation, consultations, débat public... De nouveaux modes de gouvernance permettent la participation de tous les partenaires et acteurs impliqués dans les projets de développement durable. Elle est nécessaire afin que chacun puisse contribuer aux développements s'exprimer et s'approprier les démarches. Le Grenelle Environnement, le débat public sur les nanotechnologies, le Grenelle de la Mer en sont des illustrations.



- [Le Pacte de solidarité écologique](#)

L'objectif de cette nouvelle initiative est de bâtir un nouveau « vivre ensemble collectif » sobre en ressources naturelles et solidaire. Le Pacte de Solidarité Écologique repose sur un engagement fort : faire du développement durable une valeur partagée par tous, socialement acceptée et aisément accessible tout en mettant la réduction des inégalités sociales et environnementales au cœur de ce projet collectif.

LA CONSOMMATION DURABLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La consommation durable comprend trois dimensions : mieux acheter, mieux utiliser et mieux jeter

Mieux acheter

Mieux acheter, d'une part, en sélectionnant les produits qui ont le moins d'impact sur l'environnement (consommation éco-responsable) tout au long de leur cycle de vie (production, distribution, utilisation, fin de vie). Concrètement, les produits qui ont moins d'impact sur l'environnement ont notamment :



- des modes de fabrication qui utilisent moins de ressources, moins d'énergie, et émettent moins de pollution (rejets solides, liquides ou gazeux) ou de gaz à effet de serre (notamment comme les produits certifiés par un éco-label, sans substances toxiques, contenant des matériaux recyclés, avec peu d'emballage, issus de l'agriculture biologique...
- des modes de transport d'une distance plus courte et/ou dont la logistique a été optimisée pour émettre moins de pollution et de gaz

à effet de serre, notamment grâce au recours au ferroviaire et au fluvial (comme les produits de saison cultivés localement).

- une utilisation qui dure dans le temps permettant ainsi d'utiliser moins de produits et/ou de les remplacer moins souvent : produits solides, réparables, peu soumis aux effets de mode
- des déchets en fin de vie du produit qui produisent également moins de pollution ou de gaz à effet de serre lors de leur élimination ex : produits réutilisables, matériaux recyclables et recyclés...

Et, d'autre part, en faisant le choix de produits qui respectent les droits sociaux de ceux qui ont participé à sa production. Cette dimension sociale repose à la fois sur l'éthique et sur l'équité : elle se concentre généralement sur les conditions de travail aux différentes étapes de production (droits de l'homme, liberté syndicale, interdiction de travail des enfants,...) et sur une plus juste rémunération des producteurs (commerce équitable).

Mieux utiliser

Mieux utiliser, c'est mieux utiliser les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement. Adopter un juste dosage pour les produits ménagers, utiliser le papier recto-verso, adopter des comportements économes en énergie, réparer les produits pour allonger leur durée de vie... sont des exemples d'une meilleure utilisation des produits.

Mieux jeter

Mieux jeter, c'est favoriser la valorisation finale d'un produit. Soit en le réutilisant, après l'avoir réparé par exemple, soit en l'orientant vers une filière de recyclage, à travers notamment un tri pertinent des déchets ménagers.

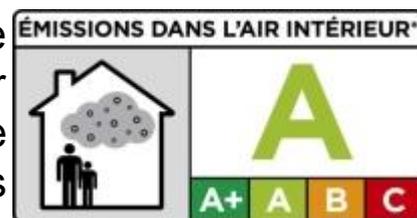
LES ECOLABELS ET AUTRES SIGNES DISTINCTIFS

Pour mettre en avant les avantages écologiques (réels ou supposés) de leurs produits, fabricants et distributeurs impriment sur les produits ou leurs emballages des signes distinctifs sous forme de petits dessins, avec ou sans phrase explicative.

En réalité, certains de ces logos correspondent effectivement à des produits ayant moins d'impacts sur l'environnement, mais d'autres ne signifient rien.

Étiquetage des émissions de polluants volatils

Le décret mettant en place l'étiquetage obligatoire des produits de construction et de décoration sur leurs émissions en polluants volatils vient de paraître. À compter du 1er janvier 2012, ces produits seront munis d'une étiquette qui indiquera à l'utilisateur, de manière simple et lisible, le niveau d'émission du produit en polluants volatils.



Grâce à cet étiquetage, les utilisateurs disposeront désormais d'une information transparente et non biaisée. Pour les consommateurs, l'étiquette constituera un nouveau critère de sélection, en fonction de ses besoins d'usage (chambre pour enfant,...). De leur côté, les prescripteurs (collectivités notamment) pourront prendre en compte la qualité de l'air intérieur comme critère dans leurs appels d'offre pour la construction de nouveaux bâtiments.

Les produits les plus performants seront ainsi mis en valeur avec des effets bénéfiques attendus en matière d'innovation et une amélioration à terme de la qualité des produits disponibles sur le marché.

Les produits concernés par cette nouvelle réglementation sont les produits de construction ou de revêtements de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application. Sont ainsi concernés cloisons, revêtement de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs etc. dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur.

Les polluants visés sont ceux rencontrés le plus fréquemment dans les logements, à savoir le formaldéhyde, l'acétaldéhyde, le toluène, le tetrachloroéthylène, le xylène, le triméthylbenzène, le dichlorobenzène, l'éthylbenzène, le butoxyéthanol, le styrène, ainsi que la mesure des composés organiques volatils totaux (COVT).

Le niveau d'émission pour chaque polluant fait l'objet d'une classe technique allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon le principe déjà utilisé pour l'électro-ménager ou les véhicules.

Les écolabels

Les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits sur l'environnement, tout en maintenant une efficacité équivalente.



Les écolabels sont élaborés selon la norme internationale ISO 14024, qui en définit les grandes caractéristiques, à savoir :



- des exigences écologiques établies selon une approche multi-critères et portant sur l'ensemble du cycle de vie des produits,
- des critères élaborés en concertation avec les parties prenantes : fabricants, distributeurs, associations de protection de l'environnement et de consommateurs,
- des cahiers des charges librement consultables
- une certification par un organisme indépendant.

A ce jour, seuls deux labels délivrés en France répondent à ces caractéristiques : l'écolabel européen et la marque NF Environnement.

Agriculture biologique et la marque AB

L'agriculture biologique constitue un mode de production soucieux du respect des équilibres naturels dont les exigences sont définies dans la réglementation européenne sur l'agriculture biologique. Par ailleurs, ce mode de production favorise la biodiversité et la vie des sols, l'économie d'énergie fossile, la création d'emplois... La mention d'un organisme certificateur agréé par les pouvoirs publics vous garantit qu'un produit est "issu de l'agriculture biologique" et composé d'au moins 95% d'ingrédients issus de ce mode de production. Il existe un logo européen pour les produits biologiques. En France, la marque AB est plus exigeante que la seule réglementation européenne. Seuls les produits alimentaires peuvent bénéficier de ces deux certifications.



L'étiquette énergie

L'étiquette énergie, créée par la Commission européenne, est obligatoire. Elle vous signale les produits économes lors de leur utilisation : la classe A rassemble les produits présentant les meilleures performances en matière d'économie d'énergie (pour les appareils de froid et les lave-linge les meilleures

Énergie		Label
Fabricant	Miele	A
Modèle		
Économies		
Classe	A	
Classe	B	
Classe	C	
Classe	D	
Classe	E	
Classe	F	
Classe	G	
Classe	H	
Classe	I	
Classe	J	
Classe	K	
Classe	L	
Classe	M	
Classe	N	
Classe	O	
Classe	P	
Classe	Q	
Classe	R	
Classe	S	
Classe	T	
Classe	U	
Classe	V	
Classe	W	
Classe	X	
Classe	Y	
Classe	Z	
Classe	AA	
Classe	AB	
Classe	AC	
Classe	AD	
Classe	AE	
Classe	AF	
Classe	AG	
Classe	AH	
Classe	AI	
Classe	AJ	
Classe	AK	
Classe	AL	
Classe	AM	
Classe	AN	
Classe	AO	
Classe	AP	
Classe	AQ	
Classe	AR	
Classe	AS	
Classe	AT	
Classe	AU	
Classe	AV	
Classe	AW	
Classe	AX	
Classe	AY	
Classe	AZ	
Classe	BA	
Classe	BB	
Classe	BC	
Classe	BD	
Classe	BE	
Classe	BF	
Classe	BG	
Classe	BH	
Classe	BI	
Classe	BJ	
Classe	BK	
Classe	BL	
Classe	BM	
Classe	BN	
Classe	BO	
Classe	BP	
Classe	BQ	
Classe	BR	
Classe	BS	
Classe	BT	
Classe	BU	
Classe	BV	
Classe	BW	
Classe	BX	
Classe	BY	
Classe	BZ	
Classe	CA	
Classe	CB	
Classe	CC	
Classe	CD	
Classe	CE	
Classe	CF	
Classe	CG	
Classe	CH	
Classe	CI	
Classe	CJ	
Classe	CK	
Classe	CL	
Classe	CM	
Classe	CN	
Classe	CO	
Classe	CP	
Classe	CQ	
Classe	CR	
Classe	CS	
Classe	CT	
Classe	CU	
Classe	CV	
Classe	CW	
Classe	CX	
Classe	CY	
Classe	CZ	
Classe	DA	
Classe	DB	
Classe	DC	
Classe	DD	
Classe	DE	
Classe	DF	
Classe	DG	
Classe	DH	
Classe	DI	
Classe	DJ	
Classe	DK	
Classe	DL	
Classe	DM	
Classe	DN	
Classe	DO	
Classe	DP	
Classe	DQ	
Classe	DR	
Classe	DS	
Classe	DT	
Classe	DU	
Classe	DV	
Classe	DW	
Classe	DX	
Classe	DY	
Classe	DZ	
Classe	EA	
Classe	EB	
Classe	EC	
Classe	ED	
Classe	EE	
Classe	EF	
Classe	EG	
Classe	EH	
Classe	EI	
Classe	EJ	
Classe	EK	
Classe	EL	
Classe	EM	
Classe	EN	
Classe	EO	
Classe	EP	
Classe	EQ	
Classe	ER	
Classe	ES	
Classe	ET	
Classe	EU	
Classe	EV	
Classe	EW	
Classe	EX	
Classe	EY	
Classe	EZ	
Classe	FA	
Classe	FB	
Classe	FC	
Classe	FD	
Classe	FE	
Classe	FF	
Classe	FG	
Classe	FH	
Classe	FI	
Classe	FJ	
Classe	FK	
Classe	FL	
Classe	FM	
Classe	FN	
Classe	FO	
Classe	FP	
Classe	FQ	
Classe	FR	
Classe	FS	
Classe	FT	
Classe	FU	
Classe	FV	
Classe	FW	
Classe	FX	
Classe	FY	
Classe	FZ	
Classe	GA	
Classe	GB	
Classe	GC	
Classe	GD	
Classe	GE	
Classe	GF	
Classe	GG	
Classe	GH	
Classe	GI	
Classe	GJ	
Classe	GK	
Classe	GL	
Classe	GM	
Classe	GN	
Classe	GO	
Classe	GP	
Classe	GQ	
Classe	GR	
Classe	GS	
Classe	GT	
Classe	GU	
Classe	GV	
Classe	GW	
Classe	GX	
Classe	GY	
Classe	GZ	
Classe	HA	
Classe	HB	
Classe	HC	
Classe	HD	
Classe	HE	
Classe	HF	
Classe	HG	
Classe	HH	
Classe	HI	
Classe	HJ	
Classe	HK	
Classe	HL	
Classe	HM	
Classe	HN	
Classe	HO	
Classe	HP	
Classe	HQ	
Classe	HR	
Classe	HS	
Classe	HT	
Classe	HU	
Classe	HV	
Classe	HW	
Classe	HX	
Classe	HY	
Classe	HZ	
Classe	IA	
Classe	IB	
Classe	IC	
Classe	ID	
Classe	IE	
Classe	IF	
Classe	IG	
Classe	IH	
Classe	II	
Classe	IJ	
Classe	IK	
Classe	IL	
Classe	IM	
Classe	IN	
Classe	IO	
Classe	IP	
Classe	IQ	
Classe	IR	
Classe	IS	
Classe	IT	
Classe	IU	
Classe	IV	
Classe	IW	
Classe	IX	
Classe	IY	
Classe	IZ	
Classe	JA	
Classe	JB	
Classe	JC	
Classe	JD	
Classe	JE	
Classe	JF	
Classe	JG	
Classe	JH	
Classe	JI	
Classe	JJ	
Classe	JK	
Classe	JL	
Classe	JM	
Classe	JN	
Classe	JO	
Classe	JP	
Classe	JQ	
Classe	JR	
Classe	JS	
Classe	JT	
Classe	JU	
Classe	JV	
Classe	JW	
Classe	JX	
Classe	JY	
Classe	JZ	
Classe	KA	
Classe	KB	
Classe	KC	
Classe	KD	
Classe	KE	
Classe	KF	
Classe	KG	
Classe	KH	
Classe	KI	
Classe	KJ	
Classe	KK	
Classe	KL	
Classe	KM	
Classe	KN	
Classe	KO	
Classe	KP	
Classe	KQ	
Classe	KR	
Classe	KS	
Classe	KT	
Classe	KU	
Classe	KV	
Classe	KW	
Classe	KX	
Classe	KY	
Classe	KZ	
Classe	LA	
Classe	LB	
Classe	LC	
Classe	LD	
Classe	LE	
Classe	LF	
Classe	LG	
Classe	LH	
Classe	LI	
Classe	LJ	
Classe	LK	
Classe	LL	
Classe	LM	
Classe	LN	
Classe	LO	
Classe	LP	
Classe	LQ	
Classe	LR	
Classe	LS	
Classe	LT	
Classe	LU	
Classe	LV	
Classe	LW	
Classe	LX	
Classe	LY	
Classe	LZ	
Classe	MA	
Classe	MB	
Classe	MC	
Classe	MD	
Classe	ME	
Classe	MF	
Classe	MG	
Classe	MH	
Classe	MI	
Classe	MJ	
Classe	MK	
Classe	ML	
Classe	MM	
Classe	MN	
Classe	MO	
Classe	MP	
Classe	MQ	
Classe	MR	
Classe	MS	
Classe	MT	
Classe	MU	
Classe	MV	
Classe	MW	
Classe	MX	
Classe	MY	
Classe	MZ	
Classe	NA	
Classe	NB	
Classe	NC	
Classe	ND	
Classe	NE	
Classe	NF	
Classe	NG	
Classe	NH	
Classe	NI	
Classe	NJ	
Classe	NK	
Classe	NL	
Classe	NM	
Classe	NN	
Classe	NO	
Classe	NP	
Classe	NQ	
Classe	NR	
Classe	NS	
Classe	NT	
Classe	NU	
Classe	NV	
Classe	NW	
Classe	NX	
Classe	NY	
Classe	NZ	
Classe	OA	
Classe	OB	
Classe	OC	
Classe	OD	
Classe	OE	
Classe	OF	
Classe	OG	
Classe	OH	
Classe	OI	
Classe	OJ	
Classe	OK	
Classe	OL	
Classe	OM	
Classe	ON	
Classe	OO	
Classe	OP	
Classe	OQ	
Classe	OR	
Classe	OS	
Classe	OT	
Classe	OU	
Classe	OV	
Classe	OW	
Classe	OX	
Classe	OY	
Classe	OZ	
Classe	PA	
Classe	PB	
Classe	PC	
Classe	PD	
Classe	PE	
Classe	PF	
Classe	PG	
Classe	PH	
Classe	PI	
Classe	PJ	
Classe	PK	
Classe	PL	
Classe	PM	
Classe	PN	
Classe	PO	
Classe	PP	
Classe	PQ	
Classe	PR	
Classe	PS	
Classe	PT	
Classe	PU	
Classe	PV	
Classe	PW	
Classe	PX	
Classe	PY	
Classe	PZ	
Classe	QA	
Classe	QB	
Classe	QC	
Classe	QD	
Classe	QE	
Classe	QF	
Classe	QG	
Classe	QH	
Classe	QI	
Classe	QJ	
Classe	QK	
Classe	QL	
Classe	QM	
Classe	QN	
Classe	QO	
Classe	QP	
Classe	QQ	
Classe	QR	
Classe	QS	
Classe	QT	
Classe	QU	
Classe	QV	
Classe	QW	
Classe	QX	
Classe	QY	
Classe	QZ	
Classe	RA	
Classe	RB	
Classe	RC	
Classe	RD	
Classe	RE	
Classe	RF	
Classe	RG	
Classe	RH	
Classe	RI	
Classe	RJ	
Classe	RK	
Classe	RL	
Classe	RM	
Classe	RN	
Classe	RO	
Classe	RP	
Classe	RQ	
Classe	RR	
Classe	RS	
Classe	RT	
Classe	RU	
Classe	RV	
Classe	RW	
Classe	RX	
Classe	RY	
Classe	RZ	
Classe	SA	
Classe	SB	
Classe	SC	
Classe	SD	
Classe	SE	
Classe	SF	
Classe	SG	
Classe	SH	
Classe	SI	
Classe	SJ	
Classe	SK	
Classe	SL	
Classe	SM	
Classe	SN	
Classe	SO	
Classe	SP	
Classe	SQ	
Classe	SR	
Classe	SS	
Classe	ST	
Classe	SU	
Classe	SV	
Classe	SW	
Classe	SX	
Classe	SY	
Classe	SZ	
Classe	TA	
Classe	TB	
Classe	TC	
Classe	TD	
Classe	TE	
Classe	TF	
Classe	TG	
Classe	TH	
Classe	TI	
Classe	TJ	
Classe	TK	
Classe	TL	
Classe	TM	
Classe	TN	
Classe	TO	
Classe	TP	
Classe	TQ	
Classe	TR	
Classe	TS	

classes sont les A+ et A++). Elle vous informe également sur les performances du produit (lavage, essorage, consommation d'eau...). Vous retrouverez cette étiquette sur les appareils électroménagers (réfrigérateurs, congélateurs, combinés, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, lavante-séchante, fours électriques, climatiseurs) et sur les ampoules.

L'étiquette voiture

Le « car labelling » a été mis en place par la Commission européenne. En France, depuis l'arrêté ministériel du 10 novembre 2005, cette étiquette est obligatoire pour les voitures neuves à la vente à compter du 10 mai 2006. Cette mesure d'information et d'incitation a fait l'objet d'un long travail avec tous les constructeurs automobiles, français et étrangers. Cette étiquette sensibilise les acheteurs sur les émissions de CO₂, responsables de l'effet de serre et du réchauffement climatique, ainsi que sur les consommations énergétiques des différents modèles de véhicules.



Commerce équitable

L'objectif du commerce équitable est notamment d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés et de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes (refus de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de l'esclavage...). Le prix minimum garanti permet de couvrir les coûts d'une production durable ainsi que le versement de la prime de développement pour la création d'écoles, de centres de santé, pour l'achat de terres... Le commerce équitable dispose maintenant d'une commission aux missions élargies (la commission nationale du commerce équitable) : outre la reconnaissance des organismes de commerce équitable, elle sera une instance d'échange et d'informations qui travaillera à promouvoir le commerce équitable auprès des consommateurs, des collectivités locales ou des entreprises.